

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation

La société Orapi Academy désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 225, Allée des Cèdres – 01150 SAINT VULBAS

Orapi Academy met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, et sur l'ensemble du territoire national, seule.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Orapi Academy
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Orapi Academy pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Orapi Academy s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Orapi Academy, l'OPCO ou le client.

Une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement lui sont fournies en fin des sessions.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros Net de Taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Concernant les formations certifiées le coût doit être réglé avant la formation. Aucun certificat ne sera délivré tant que la formation ne sera pas réglée.

Il est possible d'ajouter à une formation des participants d'une autre entité, toutefois la convention supplémentaire vous sera facturée 50€ car elle nécessite une gestion différente de votre dossier par notre service administratif (Proratisation).

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. En cas de subrogation accepté en amont par les 2 parties le client est tenu de fournir l'accord de financement avant la formation. Dans le cas où la société Orapi Academy ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse orapi.academy@orapi.com. En cas d'annulation dans un délai supérieur à 1 mois avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation dans un délai compris entre 2 semaines et un mois une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client. En cas d'annulation du stage dans 1 délai inférieur à 2 semaines le stage sera facturé intégralement à titre de dédommagement.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Orapi Academy ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure. Lorsque, par suite d'un cas de force majeure, ORAPI ACADEMY est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par Orapi Academy

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Orapi Academy sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Orapi Academy s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Orapi Academy et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux.